

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé

Madame Brigitte Bourguignon
Ministre Déléguée auprès du Ministre des
Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie

14, avenue Duquesne
75700 PARIS

Paris, le mardi 1er décembre 2020

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux se sont pleinement mobilisés en 2020 pour accompagner les personnes vulnérables, âgées, handicapées, protégées ou en bas âge face à la propagation de la Covid-19. Ils ont été le rempart qui a fait tenir notre système de santé face à un fléau terrible, ils ont sauvé la vie de milliers de Français.

Cet engagement décisif a été plusieurs fois mis en avant, par le Président de la République, par le Gouvernement et les représentants de la Nation depuis mars dernier. Cette « première ligne », ce « front » composé de femmes et d'hommes, de personnels soignants et accompagnants, est une fierté pour l'ensemble du pays.

La période de confinement et de propagation de l'épidémie a aussi mis en lumière le manque de reconnaissance que notre système octroyait à ces professions, souvent très féminisées et à temps partiel : aides-soignantes, infirmières, éducatrices, monitrices, auxiliaires de vie, etc. Le rapport de Madame Myriam El-Khomri en début d'année prenait ainsi tout son sens avec la révélation au grand public des difficultés d'attractivité, de recrutement et de fidélisation de ces métiers, alors que notre société, et particulièrement les personnes vulnérables, en ont tant besoin.

Pour mieux reconnaître ces métiers, vous avez donc engagé la concertation du Ségur de la Santé et transformé des promesses en actes, avec l'octroi de 8,2 milliards d'euros pour les établissements de santé, les Ehpad et l'attractivité de l'hôpital public.

En tant que gestionnaire non lucratif et mutualiste de 1 400 établissements et services d'offre de soins et d'accompagnement, dont plus de la moitié sur les champs sanitaires et médico-sociaux (plus de 19 500 salariés), le Groupe VYV a salué ces mesures. En effet, elles permettent de reconnaître et de valoriser l'engagement de nos salariés qui assurent un accompagnement des personnes vulnérables dans la dignité et la citoyenneté.

Les transpositions tardives des dispositions du Ségur de la Santé, en décalage avec leur application dans le public, ont cependant créé un contexte socialement difficile, des départs de salariés vers un secteur public mieux-disant sur la rémunération (parfois de près de 20% !) désorganisant des équipes et des établissements alors que se profilait à l'automne la 2^e vague de l'épidémie, et qui a submergé tous nos territoires.

Mais, plus dangereusement encore, le Gouvernement et le législateur, dans les textes de l'automne, ont choisi de ne pas inclure les professionnels du domicile, du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion et de la protection juridique des majeurs dans les bénéficiaires des revalorisations salariales du Ségur. Alors même qu'ils étaient hier encensés pour leur courage et leur capacité à faire face dans des conditions difficiles.

Nos fédérations professionnelles, Fehap et Nexem, sont montées au créneau, à juste titre. D'abord auprès des pouvoirs publics. Puis auprès de nos concitoyens avec la campagne #Pourquoiipasmoi?

Notre Groupe mutualiste se doit de soutenir auprès de vous ces interpellations qui proposent de revenir sur un positionnement **juridiquement insécurisant, socialement explosif et incohérent au regard des politiques poursuivies.**

Juridiquement insécurisant car il affecte gravement nos structures gestionnaires multimétiers, proposant une offre pour le grand âge, mais aussi pour le handicap, pour la protection des majeurs, en établissement comme à domicile, en employant des salariés aux mêmes qualifications et classifications sur l'ensemble de ces champs. L'exclusion d'une partie significative de ces professionnels constitue un risque important de rupture d'égalité de traitement entre salariés et de recours sur la base du simple mais fondamental principe « à travail égal, salaire égal ». Comment justifier en cas de contentieux qu'une aide-soignante à domicile soit moins bien rémunérée que sa collègue aide-soignante en Ehpad à ancienneté égale ?

Socialement explosif car il met en opposition entre eux des salariés d'une même entreprise, certains bénéficiant d'une revalorisation, d'autres pas alors que le métier est sensiblement le même. D'autant plus grave que la tension sociale est déjà grande au cœur d'une 2^e vague plus dure que la 1^{ère}, avec des équipes fatiguées et désorganisées. D'autant plus grave que les catégories concernées font partie de la liste des métiers en tension pour lesquels il est difficile de recruter. Certaines organisations syndicales mobilisent d'ailleurs dans nos structures et nationalement sur la thématique des « Oublié.e.s du Ségur », avec la journée du 3 décembre en ligne de mire. Alors que la crise n'est pas terminée et malgré l'engagement plein de nos salariés, les Directions d'établissement ne comprennent pas ce positionnement gouvernemental. Nous vous relayons cette incompréhension.

Incohérent politiquement enfin car ce positionnement vient à contre-courant des politiques poursuivies et annoncées dans le cadre de la structuration d'une 5^e branche qui se doterait de 2 objectifs : dynamiser le virage domiciliaire de l'accompagnement et faire converger les dispositifs du handicap et du grand âge. Comment mettre en œuvre ce virage domiciliaire en rémunérant moins les femmes et les hommes qui exercent tous les jours au plus près des personnes vulnérables souhaitant et pouvant rester chez elles ? Comment éviter la fuite de ces compétences vers les Ehpad, alors que le modèle à inventer repose sur l'intrication forte entre Ehpad et domicile ? Comment faire sauter les silos du médico-social, longtemps et toujours décriés, en actant ces différences importantes de rémunération pour des professionnels à qualification identique mais évoluant ici auprès de personnes handicapées, là auprès de personnes âgées, en établissement ou à leur domicile ? Cette exclusion ne va pas dans le bon sens, elle n'est pas de bon sens.

Face à cette **insécurité juridique**, ce **risque social** et cette **incohérence politique**, il est essentiel que le Gouvernement reconsidère sa position et qu'il choisisse d'inclure dans les revalorisations salariales du Ségur ces femmes et ces hommes ayant fait le choix d'exercer dans l'économie sociale et solidaire au service des plus fragiles. Au-delà d'une juste reconnaissance pour avoir lutté, jour après jour, en première ligne contre l'épidémie, il en va de l'impact que vous souhaiterez donner à une politique volontariste pour la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie dans notre pays.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous faire part en toute transparence des enjeux que rencontre le 1^{er} opérateur mutualiste et du non lucratif, et pour développer les solutions qui permettraient d'en sortir par le haut dans l'intérêt des personnes accompagnées comme des professionnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, en l'assurance de notre haute considération.

Stéphane Junique
Vice-président délégué du Groupe VYV
Président de VYV3

